

MAJEUR

<p>Formulaire CERFA MAJEUR</p>	<p>Il doit être rempli en NOIR et LETTRES MAJUSCULES et avec les ACCENTS. NE PAS LE SIGNER. NOM DE LA MERE : Nom de Naissance. Vous pouvez l'obtenir en MAIRIE ou sur INTERNET sur service-public.fr passeport... Le pré-remplir avant de l'imprimer.</p>
<p>1 PHOTO</p>	<p><u>1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois</u> : Elle doit être récente, parfaitement ressemblante, tête nue, bouche fermée, sans bandeau, ni serre-tête, de face sur fond gris ou bleu clair, format 36 x 45 mm, norme ISO.</p>
<p>PASSEPORT Validité : 10 ans</p>	<p><u>1^{ère} demande</u> : carte d'identité valide (ORIGINAL + PHOTOCOPIE) <u>Renouvellement</u> : Ancien passeport (ORIGINAL + PHOTOCOPIES) <u>Perte ou vol</u> : Déclaration de perte ou de vol (+carte d'identité : (ORIGINAL) et/ou copie intégrale acte de naissance) La déclaration de perte doit être faite auprès de la mairie de votre lieu d'habitation.</p>
<p>1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE ou DE RESIDENCE</p>	<p><u>1 justificatif de domicile récent à votre nom et prénom</u> : Quittance d'électricité ou de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance du logement (ORIGINAL). <u>Si vous habitez chez un particulier (parents, amis,...)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 pièce d'identité de la personne qui vous héberge (ORIGINAL) • 1 justificatif de domicile récent à son nom (ORIGINAL) • 1 lettre certifiant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois (ORIGINAL).
<p>1 JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL En fonction de la situation</p>	<p><u>1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</u> si la carte d'identité n'est plus en cours de validité depuis + de 2 ans <u>1 acte de décès (en cas de décès du conjoint)</u> si le demandeur veut porter la mention « veuve » (ORIGINAL) <u>Jugement de divorce</u> pour les femmes qui désirent faire figurer le nom de leur ex-conjoint (ORIGINAL) OU l'autorisation écrite de l'ex-conjoint avec légalisation de sa signature + photocopie de sa carte d'identité. <u>Acte de mariage (ORIGINAL)</u> pour les femmes qui désirent faire figurer le nom de leur conjoint s'il n'est pas inscrit sur la carte d'identité.</p>
<p>TIMBRE FISCAL</p>	<p>86 € (à acheter au Trésor Public, en bureau de tabac ou sur internet timbres.impots.gouv.fr avec un paiement en ligne.)</p>

<p>Formulaire CERFA MAJEUR</p>	<p>Il doit être rempli en NOIR et LETTRES MAJUSCULES et avec les ACCENTS. NE PAS LE SIGNER. NOM DE LA MERE : Nom de Naissance. Vous pouvez l'obtenir en MAIRIE ou sur INTERNET sur service-public.fr passeport... Le pré-remplir avant de l'imprimer.</p>
<p>1 PHOTO</p>	<p><u>1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois :</u> Elle doit être récente, parfaitement ressemblante, tête nue, bouche fermée, sans bandeau, ni serre-tête, de face sur fond gris ou bleu clair, format 36 x 45 mm, norme ISO.</p>
<p>PASSEPORT Validité : 5 ans</p>	<p><u>1^{ère} demande</u> : carte d'identité valide (ORIGINAL + PHOTOCOPIE) <u>Renouvellement</u> : Ancien passeport (ORIGINAL + PHOTOCOPIES) <u>Perte ou vol</u> : Déclaration de perte ou de vol (+carte d'identité : (ORIGINAL) et/ou copie intégrale acte de naissance) La déclaration de perte doit être faite auprès de la mairie de votre lieu d'habitation.</p>
<p>1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE ou DE RESIDENCE</p>	<p><u>1 justificatif de domicile récent au nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale et où réside l'enfant :</u> Quittance d'électricité ou de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance du logement (ORIGINAL). <u>Si la personne exerçant l'autorité parentale habite chez un particulier (parents, amis,..) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 pièce d'identité de la personne qui vous héberge (ORIGINAL) • 1 justificatif de domicile récent à son nom (ORIGINAL) • 1 lettre certifiant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois (ORIGINAL). <p><u>Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 justificatif de domicile au nom et prénom de chacun des parents + carte d'identité
<p>1 JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL</p>	<p><u>1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois :</u> si le mineur n'a pas de carte d'identité ou de passeport, ou s'ils sont périmés depuis plus de 2 ans</p>
<p>AUTRES JUSTIFICATIFS (si nécessaire)</p>	<p><u>Si les parents sont séparés ou divorcés et qu'ils ont la garde alternée :</u> Jugement de divorce ou jugement de séparation ou ordonnance de séparation <u>S'il n'y a pas de jugement de divorce :</u> autorisation écrite du père de la mère avec photocopie de la carte d'identité</p>
<p>TIMBRE FISCAL</p>	<p>17€ pour les mineurs de – de 15 ans 42€ pour les mineurs de + de 15 ans (à acheter au Trésor Public, en bureau de tabac ou sur timbres.impots.gouv.fr)</p>